



Arbre sur la ligne

Par marcel

Bonjour,

Le géomètre expert a redéfini la ligne séparatrice avec mon voisin. Ce terrain est issu d'une division en 1995. Le plan de division montre l'emplacement des bornes, avec leur distanciation. Il y a eu en 1994 un arpentage, qui figure dans GEOFONCIER.

1/ Le géomètre devait il se servir de ce document d'arpentage ?

2/ Il y a un sur la ligne séparatrice un gros arbre, dont environ, 2/3 du diamètre chez moi, et le reste chez le voisin. Le géomètre m'attribue cet arbre, pour moi il est mitoyen, car pour l'entretenir je devrais me rendre chez mon voisin. Est ce normal s'il vous plaît.

J'ai refusé et a cause de cela il rédigé un PV DE CARENCE.

Merci beaucoup de vos réponses

Cordialement

Marcel

Par ESP

Bonjour

Entre autres document, dont les certificats de propriété et actes, bien entendu, le géomètre utilise l'arpentage précédent.

Si vous contestez que cet arbre soit chez vous, vous devrez produire une nouvelle expertise.

Au cas où, demandez en plus la confirmation de l'âge de l'arbre, ceci car l'article 673 du Code Civil concernant la prescription trentenaire dit qu'au delà d'un délai de 30 ans à partir de la plantation, il n'est plus possible d'obliger son voisin à abattre un arbre.

Par Henriri

Hello !

Quel est le fond du problème Marcel ? Si c'est un "gros* arbre" (et non un arbuste dans une haie) quel "entretien" voudriez-vous faire sur ce véritable arbre qui vous obligerait à passer** chez votre voisin ? Et êtes-vous en mauvais terme avec ce voisin au point qu'il vous interdirait d'intervenir sur cet arbre depuis chez lui si besoin ?

* comme l'envisage ESP, il peut être assez ancien...

** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F67> :
lecture <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F67> :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F67]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F67[/url]

Autre curiosité : le bornage réalisé était-il amiable ou judiciaire, à l'initiative de qui et pour quelle raison ?

A+